

## INFORMATIONS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FDS :

### **Préparation :**

Code produit : 999 4660  
Désignation : Flacon pour nécessaire à toucher, 20 ml, Kontrasol  
Utilisation : Produits d'entretien pierres (pierre de touche)

### **Identification de la Société :**

Raison Sociale: Cookson-CLAL  
Adresse siège social : 5 Chemin du Plateau 69570 Dardilly  
Telephone: 0800 878 202  
E-mail: [qualite@cookson-clal.com](mailto:qualite@cookson-clal.com)

### **Numéro d'appel d'urgence :**

N° ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 - <http://www.centres-antipoison.net>

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français.

Ces centres antipoison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Version: 3

Révision: 24.02.2021  
Date d'impression: 24.02.2021

## Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

## Kontrastol

Uniquement pour utilisation industrielle

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et

#### Utilisations déconseillées

Utilisations identifiées de la substance / du mélange:

Produits d'entretien pierres (pierre de touche)

Utilisations déconseillées la substance / préparation:

Tous les types de pulvérisation ou nébulisation demande

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur

SK-Chemie Stefan Köhler

Vertrieb Chem.-Techn. Spezial-Produkte

Stefan Köhler

Bergweg 5

D-56340 Dachsenhausen

téléphone +49 (0) 6776 958 931

fax: +49 (0) 6776 958 932

E-Mail: [info@skchemie.de](mailto:info@skchemie.de)

Site <http://www.skchemie.de>

Internet:

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre national d'information sur les poisons à l'Université de Mayence

24 heures de service. Langues: Allemand / Anglais

téléphon: +49 (0) 6131 / 19240

### 1.5 Service chargé des renseignements

SK-Chemie Stefan Köhler, Voir ci-dessus pour le contact

## Section 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:  
pas de classification conformément à la directive

### 2.2 Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Pictogrammes de danger: -

Mention d'avertissement -  
Mentions de danger: -  
Conseils de prudence: -

## 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

## \*Section 3: Composition/informations sur le composants

### 3.1 Caractérisation chimique:

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

### 3.2 Composants contribuant aux dangers:

Substances:	EINECS	CAS	Numéro index::	Numéro REACH:	concentration:	classification: EC 1272/2008(CLP):
huile minérale blanche	232-455-8	8042-47-5			> 50 %	--

**Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16)

### 3.3 Informations supplémentaires

Ne contient pas de SVHC substances

## \*Section 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

**Indications générales:** Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

**après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles. Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire et envoyer immédiatement chercher un médecin. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

**après contact avec la peau:** Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Laver à l'eau et au savon.

**après contact avec les yeux :** En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement les yeux ouverts sous l'eau courante pendant 10 à 15 minutes.

**après ingestion :** Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Obtenez des conseils médicaux. Si vous êtes inconscient, déplacez-vous vers une position latérale stable et consultez immédiatement un médecin.

**Protection de soi:** Les sauveteurs font attention à l'autoprotection.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Informations Générales

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement. Le produit lui-même ne brûle pas. Pour protéger le personnel et pour refroidir les contenants en danger Utiliser de l'eau. Si sans risque, retirer les containers intacts de la zone de danger.

## 5.2 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction** Jet d'eau diffus, CO<sub>2</sub>, mousse extinctrice, poudre d'extinction.

**appropriés**

**Produits extincteurs** jet bâton d'eau  
**déconseillés**

## 5.3 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie: Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>)

## 5.4 Conseils aux pompiers

**Équipement de protection spécial pour les pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison de protection chimique.

**Autres indications**

Ne pas déverser dans les égouts ou les rivières.

---

## \*Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle. Mettre les personnes en sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Attention - les surfaces contaminées deviennent glissantes.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer les canalisations, d'eau de ruissellement ni les nappes d'eau souterraines. En cas de dispersion accidentelle, avertir les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, La terre de diatomées, liant universel). Eliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Laver avec beaucoup d'eau.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13

---

## \*Section 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Instructions pour la manipulation**

Conserver le récipient bien fermé. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

**Mesures techniques**

Pas d'autre action.

**Note sur la protection incendie et d'explosion**

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

**Autres indications**  
non**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Les mesures et les conditions de stockage technique**

Assurez-vous qu'il y a une ventilation suffisante dans la salle de stockage.

**Matériaux d'emballage**

Tenir / stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé.

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Lois et règlements pour le stockage et la manipulation de substances polluantes dans l'eau noter.

**Indication concernant le stockage commune**

Stocker à l'écart des oxydants puissants.

**Autres indications sur les conditions de stockage**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**classe de stockage:** 10 Liquides inflammables (sauf dans la classe de stockage 3) (Allemagne)

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Suivez les instructions d'utilisation.

**\*Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :****Limites d'exposition**

Substance:	CAS	Source:	Limites d'exposition professionnelle:	Limite:	Commentaire:
-	-	-	-	-	-

**Limites communauté**

Substance:	CAS	Source:	Limites d'exposition professionnelle:	Limite:	Commentaire:
-	-	-	-	-	-

**Indications complémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**DNEL**

8042-47-5 huile minérale blanche

Inhalatoire-Aerosol DNEL (worker) 160 mg/m<sup>3</sup>/8h (Long-term; systemic-effects)

Dermal DNEL (worker) 220 mg/kg/8h (long term; systemic-effects)

Inhalatoire -Aerosol DNEL (population) 35 mg/m<sup>3</sup>/8h (Long-term; systemic-effects)

Dermal DNEL (population) 92 mg/kg/8h (long term; systemic-effects)

Oral DNEL (population) 40 mg/kg/24h (long term; systemic-effects)

**8.2 Contrôles de l'exposition****Mesures générales de protection et d'hygiène**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau. Ne pas inhale les vapeurs et les aerosols.

**Equipement de protection individuel**

Des normes minimales pour les mesures de protection lors de la manipulation des matériaux de travail doivent être respectées. voir TRGS 500 (Allemagne)

**Protection respiratoire**

Au cours de la manipulation normale Kontrastol pas de formation de brouillard d'huile / aérosol est donné. Ainsi, aucune protection respiratoire est nécessaire. Une protection respiratoire est requise en cas d'accident ou de formation accidentelle de brouillard d'huile / aérosol.

**Protection des mains**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**Épaisseur recommandée:**

≥ 0,7 mm caoutchouc fluoré (Viton), ≥ 0,5 mm polyvinyle chlorures (PVC), Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 480 min

**Matériaux non appropriés:** caoutchouc naturel, latex naturel

**Protection des yeux**

Lunettes de protection hermétiques (DIN EN 166).

**Protection du corps**

Vêtement de protection standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistant aux produits chimiques. S'il risque de se reproduire un contact avec la peau, porter un vêtement de protection imperméable à ce produit.

**Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement**

Voir le section 7. Action complémentaire n'est pas nécessaire.

**Limitation et surveillance de l'exposition des consommateurs**

Voir le section 7. Action complémentaire n'est pas nécessaire.

## 8.3 Scénario d'exposition

non

## \*Section 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Apparence**

**Forme:**

liquide

**Couleur:**

effacer

**Odeur:**

sans

**Sécurité des données de base concerné**

	paramètre	valeur	Unité	Commentaire
Densité:	à 20°C	env. 0,85	g/cm³	
Massé volumique:				pas applicable
pH:				Non mesurable parce insoluble dans l'eau
Point de fusion				Pas de données disponibles
Point d'ébullition				Pas de données disponibles
Point d'éclair:		> 100	°C	
Inflammabilité:				Pas de données disponibles
Limite inférieure d'inflammabilité:				Pas de données disponibles
Limite supérieure d'inflammabilité:				
Danger d'explosion:				Pas de données disponibles
Limite inférieure d'explosion:				Pas de données disponibles
Limite supérieure d'explosion:				Pas de données disponibles
Température d'inflammation:				Pas de données disponibles
Température de décomposition:				Pas de données disponibles
Propriétés oxydantes:				pas applicable
Pression de vapeur:				Pas de données disponibles
Densité de vapeur relative:				Pas de données disponibles
Vitesse d'évaporation / taux d'évaporation:				Pas de données disponibles
Solubilité avec l'eau:				insoluble
Solubilité dans graisse:				complètement miscible
Solubilité dans :				pas applicable
log P O/W (n-Octanol / Eau):				Pas de données disponibles
Viscosité:	40°C	> 20,5	cst	cinétique
Teneur en solvants:				
- Solvants organiques		0,0	%	

## 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## Section 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivé

Le produit est chimiquement inerte.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.5 Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Peut être dégagé en cas d'incendie: Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>)

## 10.7 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

---

## \*Section 11: Informations Toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'y a pas de données disponibles sur le mélange.

#### Toxicité acute

Substance:	CAS	informations toxicologiques
huile minérale blanche	8012-95-1	Oral LD50 > 5000mg/kg Rat Dermal LD50 >2000 mg/kg Lapin Inhalatif LC50/4h. >5000 mg/m <sup>3</sup> (Aerosol)Rat

Source: Gestis Base de données des substances

### 11.2 Irritation et corrosion

#### Irritation de la peau

Pas d'irritation dans des conditions normales

#### Irritation des yeux

Pas d'irritation dans des conditions normales

#### Irritation des voies respiratoires

Pas d'irritation dans des conditions normales

#### Corrosivité

Non corrosif dans des conditions normales

### 11.3 Sensibilisation

Aucun effet de sensibilisation connu.

### 11.4 Indications toxicologiques complémentaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 11.5 Effets CMR

#### Cancérogénicité

Aucun effet cancérogène connu.

#### Mutagénicité

Aucun effet mutagène connu.

#### Toxicité pour la reproduction

Aucun effet repro-toxiques connu.

### 11.6 Remarques générales

Aucune information n'est disponible.

#### Expérience pratique

Aucune information n'est disponible.

#### Autres observations

Aucune information n'est disponible.

#### Autres informations

Aucune information n'est disponible.

## \*Section 12: Informatins écologique

### 12.1 Informations sur les effets écotoxicologiques

Aucune donnée n'est disponible pour le produit.

#### Toxicité acute aquatique

Substance:	CAS	informations éotoxicologiques
huile minérale blanche	8042-47-5	EL50 (48h) > 100 mg (Pseudokirchnerella subcapitata) (OECD 201) EL50 (48h) > 100 mg/l (Daphnia magna) (OECD 0202) LL50 (96h) > 100 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 0203)

#### Toxicité chronique aquatique

Substance:	CAS	informations éotoxicologiques
huile minérale blanche	8042-47-5	NOEL (21d) 10 mg/l (Daphnia magna) (OECD 0211)

### 12.2 Persistance et Dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.3 Potentiél de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable.

### 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.7 Autres indications écologiques

Ne pas déverser dans les égouts ou les rivières. Ne pas rejeter dans le sol.

### 12.8 Autres informations

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

## \*Section 13: Considération relatives à l' élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination appropriée / Produit

Elimination selon les directives communautaires 75/442 / CEE et 91/689 / CEE sur les déchets et les déchets dangereux dans leurs dernières versions. Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

#### Code déchet:

La classification des numéros du code des déchets selon le Catalog Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.

On peut trouver le valable code déchet dans le Catalog Européen des Déchets

13 00 00 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (sauf huiles alimentaires et huiles figurant aux chapitres 05, 12 et 19)

13 08 huiles usagées non spécifiées ailleurs

#### Emballages non nettoyés:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## **Section 14: Informations relatives au transport**

## **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

**ADR:** -  
**IMDG:** -  
**IATA:** -

## 14.3 Transportgefahrenklassen

**ADR:**  
Classe -.  
**Étiquette:** -

**IMDG, IATA:**  
Classe 8 -  
**Étiquette:** -

## 14.4 Groupe d'emballage

#### **ADR, IMDG, IATA:**

## **14.5 Dangers pour l'environnement**

Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement: non applicable  
Polluant marin: non

#### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention:  
Indice Kemler:  
No EMS:  
Segregation groups:

## **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

#### **14.8 Indications complémentaires de transport**

**ADR:**

Quantités limitées (LQ): -  
Quantités exemptées (EQ): -

**IMDG:**  
Quantités limitées (LQ): -  
Quantités exemptées (EQ): -

#### **UN "Model Regulation":**

## Section 15: Informations réglementaires

## **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Règlements de l'UE**

**La directive 1999/13 / CE relative à la limitation des émissions de composés organiques volatils (COV directive)**

Non applicable

**Le règlement (CE) no. 2037/2000 relatif aux substances qui appauvrisent la couche d'ozone**

Non applicable

**Le règlement (CE) no. 850/2004 concernant les polluants organiques persistants**

Non applicable

**Le règlement (CE) no. 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux**

Non applicable

**Le règlement (CE) n. 648/2004 (détergents)**

Non applicable

**Le règlement (CE) n. 98/2013 sur la commercialisation et l'utilisation de matières premières pour explosifs**

Non applicable

**Prescriptions nationales :**

La législation nationale doit être observée!

**Indications sur les restrictions de travail**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

**Extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

non

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**\*Section 16: Autre informations****16.1 Déclarations en vertu du section 3****Règlement (CE) n° 1272/2008:**

Texte intégral des dangers désignés sous forme abrégée au point 3 (phrases H et R). Ces phrases se réfèrent uniquement aux composants. L'identification du produit est indiquée au point 2.

---

**16.2 Conseils d'entraînement**

Les porteurs de protections respiratoires doivent être formés / informés en conséquence.

**16.3 Restriction (s) d'application recommandée**

Void section 1.

**16.4 Autre informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les détails ne sont pas transférables à d'autres produits.

**16.5 Changer Documentation**

Remplace édition du 30.07.2015 (Verison 2)

**16.6 Source d'Information**

Informations tirées de travaux de référence et de la littérature ainsi que les instructions du fournisseur.

## 16.7 Légende et terminologie

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
(Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINECS: European List of Notified Chemical Substances

GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted no-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

LLE50: = LC50

SVHC: Substance of Very High Concern

PBT: Persistent, Bioakkumulierend, Toxisch

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

\* Données modifiées par rapport à la version précédente